

## Werk

**Titel:** Encore la question de -arius

**Autor:** Marchot, Paul

**Ort:** Halle

**Jahr:** 1895

**PURL:** [https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572\\_0019|log10](https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572_0019|log10)

## Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)  
SUB Göttingen  
Platz der Göttinger Sieben 1  
37073 Göttingen

✉ [info@digizeitschriften.de](mailto:info@digizeitschriften.de)

### Encore la question de -arius.

Je me propose de reprendre en détail l'étude de ce problème linguistique. Je traiterai d'abord du français et du provençal, puis de l'espagnol et du portugais. Dans un prochain article, je compte pouvoir étudier l'italien *-iero -iere* avec ses correspondants immédiats dans les dialectes, ainsi que les représentants de *-arius* en réto-roman.

#### I. Français et provençal.

Je vais exposer à nouveau mes opinions qui se fondent sur la théorie de *-erius* de M. Groeber et essayer de montrer, par un court aperçu historique de la question, comment cette théorie me paraît avoir acquis de jour en jour plus d'autorité et de force.

Auparavant, j'ouvre une parenthèse pour réfuter succinctement une théorie spécieuse et assez séduisante à première vue qui pourrait conserver quelques partisans. C'est celle qui dériverait le suffixe français et provençal *-ier* des mots à palatale et qui admettrait qu'étymologique dans ceux-ci, il a passé ensuite, par un phénomène d'extension analogique, aux mots à non palatale. Berbecarius ou plus exactement *berbecarus* (si l'on veut bien admettre un singulier refait sur le pluriel ou bien un phénomène de dissimilation à l'étape *berbek<sup>h</sup>arius*) devenant phonétiquement *bergier*, *-ier* se serait ensuite introduit dans des mots comme *premier*, *grenier*, etc. Les faits en provençal s'opposent absolument à l'admission d'une semblable explication. Si la théorie est admissible pour le français, elle ne l'est pas pour le provençal, puisque dans cette langue, palat. + *-ar* reste *-ar*, cf. le traitement des verbes. Et le provençal dit cependant *bergier-s*, *leugier-s*, *archier-s*, etc. Du reste, les Gloses de Reichenau qui nous transmettent les formes *sorcerus* et *paner* nous démontrent irréfutablement que notre *-ier* dérive d'une étape précédente *-ēr* et non pas de pal. + *ar*, car autrement nous aurions au VIII<sup>e</sup> siècle *sorçarus* (pron. *sortsarus*), pas encore *sorcierus*,<sup>1</sup> en tout cas pas *sorcerus*. On pourrait encore employer contre cette théorie bien d'autres arguments, mais j'estime que ceux-ci sont concluants.

Je reprends l'exposé de la théorie *-erius*.

Au III<sup>e</sup> siècle, le neutre commença à disparaître dans les noms de la 2<sup>e</sup> déclinaison latine „qui, au temps où le latin avait

<sup>1</sup> Les *Serments* ont encore *christian*, l'*Eulalie* seulement a *chrestien*.

encore tous les cas, étaient identiques aux masculins partout, sauf au nominatif et au vocatif (ce dernier, dans les neutres, ne pouvait naturellement pas être d'un usage fréquent). Tectus pour tectum était une formation proportionnelle et devait favoriser l'emploi de l'accord masculin (tectus altus). Le grammairien Curius Fortunatianus dit au III<sup>e</sup> siècle: *Romani vernacula plurima et neutra multa masculino genere potius enuntiant*<sup>1</sup>. Enfin, au VI<sup>e</sup> siècle, le neutre a complètement disparu dans tous les autres mots: on a, à cette époque, *medius tempus* à côté de *folias*.<sup>1</sup>

Par conséquent, à partir du III<sup>e</sup> siècle, des mots en -eriu tels que *ministeriu*, *monasteriu*, *magisteriu*, *imperiu*, *reproberiu*, *vituperiu*, *adulteriu*<sup>2</sup> se déclinaient de la manière suivante:

-erius	-erii
-eriu	-erius

Le nominatif pluriel ne devait pas tarder à se contracter en -eri à l'instar de celui de -arius. Il est prouvé, en effet, par les langues qui ont conservé intact -arius, l'italien et le roumain, que la déclinaison de celui-ci en latin vulgaire était -arius -ari. L'ancienne déclinaison était dans la première de ces langues -aio -ari: *notario notari*, *denario denari*, *calzolaio calzolari*<sup>3</sup> et dans la deuxième -ariu -ari.<sup>4</sup>

J'ai dû reprendre les faits d'aussi loin pour montrer que la critique qui consiste à dire que -erius n'existe pas en latin,<sup>5</sup> est sans fondement. Il faut du reste s'entendre: si l'on veut parler du latin classique, je concède la chose bien volontiers, bien qu'on puisse peut-être arguer d'un certain *vomerius*, *a*, *um*. Personne n'a jamais compris cet -erius autrement que comme une formation secondaire. L'objection ne s'adressait pas à moi, mais au linguiste éminent qui dirige cette revue et qui est l'auteur de la théorie. Je ne pense pas qu'il se soit décidé pour cette explication sans avoir des raisons et sans que ce soit à bon escient.

L'objection à laquelle se heurtait ce maître de la science romane et qu'on ne se fit du reste pas faute de lui opposer, c'est que le français et le provençal ne présentent pas (en général) le traitement de -erius, de *z* + *y* en un mot: -erius aurait dû donner -ir,<sup>6</sup> trouve-t-on dans différentes grammaires françaises.

<sup>1</sup> Suchier, *Le français et le provençal*, p. 181.

<sup>2</sup> Il y avait encore en -eriu des mots grecs tels que *cœmeteriu*, *psalteriu*, *baptisteriu*.

<sup>3</sup> Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, II, § 38.

<sup>4</sup> id., ib., I, § 520.

<sup>5</sup> id., *Literaturblatt* de janvier 94, col. 11: „Der Verf. betrachtet es als selbstverständlich, dafs es ein lat. -erius giebt, während eine derartige Form gar nicht existiert!“ [Arch. f. lat. Lex. I, 226 heifst es ausdrücklich, dafs „-erius, . . die beliebtere Bildung, . . vulgär war, und nirgends ist bei mir von einem schriftlatein. -erius in Appellativen die Rede; vgl. aber *Tibērius*, *Vatērius*, *Labērius*, *Haterius*, *Galerius*, *Desidērius-Didier* u. a. Hrg.]

<sup>6</sup> [Im Arch. f. lat. Lex. u. Gr. war nicht der Ort die Frage nach allen Seiten zu erörtern; dafs ie + i: i giebt, war mir geläufig, Zts. III, 306. Hrg.]

C'est ici le point délicat de la question. Cette objection, je ne la crois nullement fondée et je pense pouvoir le démontrer. On me permettra de m'étendre quelque peu sur cette partie du sujet.

A mon sens, M. Groeber a découvert la solution de la question du suffixe -arius. Seulement il est rare que, quand on trouve la solution d'un problème linguistique, on puisse du coup l'éclairer sous toutes ses faces et qu'on explique d'emblée toutes les menues difficultés. C'est ainsi que la non influence du *y* dans la transformation -erius > -ier continuait à être inexpliquée. M. Groeber pouvait seulement se réclamer de la seconde forme provençale<sup>1</sup> -eir (Auvergne et Quercy), qui est bien le dérivé direct de -erius. M. Horning découvrirait ensuite (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XIV, p. 386) que toute une partie de la France du Nord (Lorraine et Bourgogne) possède également une forme (*ieir*) qui peut s'expliquer comme le représentant phonétique de -erius.<sup>2</sup>

Mais pourquoi, dans -ier, la chute du *y*? Pourquoi sa disparition totale sans qu'il laissât de trace aucune, contrairement à toutes les règles et à toutes les analogies, cf. le traitement de -ariu, -aria dans les mots où cette finale n'est pas suffixe, celui de -oriu, etc. C'est cette difficulté relative à l'alternance de la chute et du maintien du *y* que je pense avoir résolue. La chose était en somme assez simple: c'était, comme l'a dit un critique français qui a accepté mon explication (M. Bourciez, *Revue critique*, n° du 23 oct. 93, p. 265) „l'œuf de Colomb“. Il fallait se reporter au roumain et à l'italien, réfléchir que ces langues nous font remonter à une déclinaison du latin vulgaire -arius -ari, constater que le latin vulgaire avait dû dire naturellement d'une façon analogue -erius -eri et que sur cet -eri, il devait s'être refait un -erus, comme sur -ari il s'est refait en italien un -aro et en roumain un -aru.

La théorie de M. Groeber s'appuie sur une preuve historique relevée par M. Rousselot dans les écrits de saint Grégoire: c'est un exemple du VI<sup>e</sup> siècle de la Pannonie: „*Quidam vir nobilis in Valeria provincia nomine Chrysaorius fuit, quem lingua rustica populus Chryserium vocabat*“. Comme le dit M. Rousselot, la finale grecque -aorius avait été ramenée vraisemblablement par le peuple à -arius,<sup>3</sup> ce qui lui permit ainsi de passer à -erius.

<sup>1</sup> [Keineswegs; ich verweise auf Ortsnamen Nordfrankreichs wie Maceriae: *Maisières Mézières* Aube, Aisne, Ard., ferner Cerserio: *Cerisiers* (Yonne), Catmerium: *Chepniers* (Ch. Inf.), Plomberiae: *Plombières* (C. d'Or), Pomeriae: *Pommier* (P. de Cal.; oft *Pommiers* z. B. Aisne, Loire etc.) u. dgl.; Belege für diese lat. Form seit dem 8. Jahrh.; auch *Redeverus*: *Reviens* (Bessin) in einer vita S. Vigoris (6. Jahrh.), s. Bouquet III, 422, wird hierhergehören; in Südfrankreich sind sie ebenfalls vorhanden, und so gut wie Nordfrankreich hat der Süden seine *mestier* aus ministerium. Hrsg.]

<sup>2</sup> M. Horning l'expliquait par -iariu.

<sup>3</sup> *Revue des pat. gallo-romans*, V, p. 318. M. Rousselot avait placé la province Valeria aux environs de Rome. M. Meyer-Lübke a rectifié dans le *Literaturblatt*, n° de janv. 94, col. 12. Il objecte que l'exemple n'a de force

Quant à mon explication des formes sans *y*, ce n'est pas non plus une simple hypothèse. Elle trouve sa confirmation dans les Gloses de Reichenau. Si j'avais pu reconstituer d'après ces Gloses la déclinaison suivante:

-erus	-eri
-eru	-eros

la démonstration eût été complète. Malheureusement, je n'ai réussi à retrouver que les deux formes du singulier, *sorcerus* et *paner* (*in paner de uirgis*). Les autres formes ne s'y trouvent pas. *Sorcerus* a échappé au scribe, qui latinise à outrance les terminaisons, parce que probablement il ne connaissait pas l'équivalent latin (*sortarius*). Quant à *paner* (c'est \**paneru* qui a déjà perdu son atone), c'était un mot familier et d'usage courant qui a été écrit tel quel. *Cartallum est uas quod nos uocamus paner*, trouve-t-on encore. Une autre fois, le scribe du *paner de uirgis* a hésité et après avoir commencé son mot en latin, il l'a fini en roman: *fiscellam: ponaer* (l. *panaer*) *in modum nauis*, Reich. II 28.

Le féminin de *-erius* était *-eria* qui existait dans des mots comme *materia*,<sup>1</sup> *maceria*, *feria* (car on a aussi *fēria* en latin vulgaire), *vomeria* (ital. *gomeja*, *gomea*<sup>2</sup>). Au reste, un masculin *-erius* devait nécessairement donner naissance à un féminin *-eria*. Dans le gallo-roman du VIII<sup>e</sup> siècle (Gloses de Cassel), j'ai aussi trouvé une forme qui vient confirmer la théorie de *-erius*: *manneiras*.

Ai-je besoin de dire maintenant que dans ces formes du gallo-roman du VIII<sup>e</sup> siècle (*sorcerus*, *paner*, *manneiras*), on ne peut absolument pas voir des produits réguliers des suffixes *-arius* (ou \**-arus*), *-aria* (*-aira* par métathèse)? A cette époque, *a* libre tonique n'est pas encore devenu *e* et *ai* n'est pas encore *ei*, puisqu'il assonne encore en *a* trois siècles plus tard, dans l'*Alexis*.

Pour que mon explication fût tout à fait inattaquable, il faudrait que j'eusse trouvé deux formes plur. respectivement en *-eri*, *-eros*; je les ai cherchées vainement. C'est une objection sur laquelle ne manqueront pas de tableter des critiques pour repousser l'explication, je le prévois. Je ferai toutefois remarquer anticipativement que pour réfuter une théorie, il ne suffit pas d'y opposer telle ou telle objection toujours facile à trouver, mais qu'il faut détruire un à un les arguments produits. Je demanderai donc qu'on explique les formes *sorcerus* et *paner* du gallo-roman du VIII<sup>e</sup> siècle.

---

démonstrative que pour la province Valeria. C'est juste. Mais enfin, c'est une preuve indirecte: si la chose s'est passée en Pannonie, elle a pu se passer en Gaule. De ce *Chryserium*, je rapprocherai, pour ce qui concerne la Gaule, le féminin *manneiras* des Gloses de Cassel, qui au VIII<sup>e</sup> siècle, ne peut certainement pas dériver d'un latin \**mannairas*, cf. plus loin.

<sup>1</sup> *Materia* donne des représentants populaires en espagnol et en portugais.

<sup>2</sup> Cf. Flechia, *Archivio glottologico*, II, p. 347.

Et non seulement qu'on veuille expliquer *sorcerus* et *paner*, mais également les trois formes *caldaru*, *sestar* et *Paioari* des Gloses de Cassel, qui n'ont pas été expliquées jusqu'ici et qui le sont d'une façon tout à fait satisfaisante par mon système: Une déclinaison refaite sur le nominatif pluriel -ari donnait

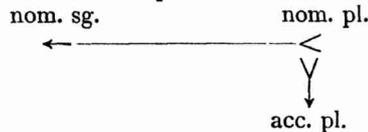
-arus                      -ari  
-aru                        -aros

et *caldaru* et *sestar* sont des accusatifs sing.

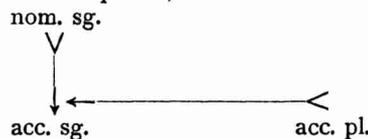
Maintenant, une recomposition de toute une déclinaison sur un seul cas est-elle possible? J'estime que oui dans certains cas et comme exemple, je citerai des neutres tels que *tempus*, *corpus* qui, dans l'hispano-roman, ont refait comme suit sur le seul nominatif leurs deux accusatifs:

tempu                      tempos.

Comment le phénomène s'opère-t-il? La chose me paraît assez simple: le nominatif pluriel peut avoir une influence directe à la fois sur le nominatif singulier et sur l'accusatif pluriel, selon que, en partant du nominatif pluriel, on crée une nouvelle forme en changeant de nombre et une nouvelle en changeant de cas. La figure suivante rendra ma pensée:



Une fois le nominatif singulier et l'accusatif pluriel créés, l'accusatif singulier doit se reformer directement ou du nominatif singulier ou de l'accusatif pluriel, des deux à la fois pour mieux dire:



Telle est l'explication qui, à mon avis, rend raison du français et du provençal -er, -ier avec la diphtongaison.

Il faut en venir maintenant au féminin provençal et français -era (-iera), -iere.

-eria latin ne pouvait pas être refait, lui, sur un nominatif pluriel et il ne pouvait donner régulièrement que -eira (cf. *manneiras*). Il était donc bien plus résistant que -erius. Aussi, il saute aux yeux que si mon explication de -ier est exacte, on doit trouver des langues, des dialectes qui, à côté d'un masculin -ier, ont conservé la forme féminine phonétiquement régulière, -eira. C'est ce qui arrive et je pense que c'est là un argument important venant à l'appui de la théorie. Nous ont conservé ainsi l'alternance de -ier et de -eira une bonne partie du domaine provençal (car -eira n'est nullement, comme -eir, limité à l'Auvergne et au

Quercy), la langue de la *Passion* (-er à côté de *useire* 190), les parlers de la Charente.<sup>1</sup>

Mais comment expliquer le provençal et le français -era (-iera), -iere? C'est surtout dans des mots tout faits, dans des *substrata* comme *maisière*, où ils ne peuvent être des dérivations du masculin, qu'on est étonné de les rencontrer. J'explique la chose en disant que dans les mots primitifs, mais qui pouvaient aussi être dérivés du masculin correspondant, comme *primeria*, il y a eu à l'époque préhistorique deux formes simultanées, une *étymologique* et une autre *dérivée*, *primeira* et *primera*, cf. le *manneiras* des Gloses. Peu à peu, la seconde aurait évincé la première et c'est elle seule qui subsiste dans la période historique. Par analogie, on aurait créé pour des thèmes comme *maceria*, *feria*, à côté de *maiseira*, *feira*, des secondes formes *maiseria*, *feria*: a. fr. *maisiere*, prov. *fiera* (à côté de *feira*).

La même dualité de formes doit avoir existé primitivement au masculin: *premier*, *premieir*. C'est la seconde forme qui survivrait en lorrain-bourguignon. Puis-je m'appuyer sur un argument pour cette hypothèse? Parfaitement. Si le gallo-roman préhistorique \**entier* (*entieyr* en provençal), qui est l'aboutissant phonétique de *integrus*, passe à *entier*, c'est, me semble-t-il, parce qu'il a été pris à cette époque des doubles formes pour un mot de la classe, qu'on a formé par analogie un doublet *entier* et qu'*entier* a été ensuite peu à peu éliminé comme *premieir*, etc. Il y a des régions où le mot a subsisté sous sa forme régulière: *entir*. De cette manière s'expliquent aussi des formes telles que *janvier* *januarius*, *février* *februarius* qui ne sont pas refaites évidemment sur des nominatifs pluriel.

Il me reste à présenter un argument qui n'est pas décisif sans doute, mais pourtant ne manque pas d'une certaine valeur. C'est l'analogie qu'il y a entre le traitement de -erius et celui de -orius (-orius est à -oriu ce que -erius est à -eriu) Une partie du monde roman a perdu l'élément palatal de -orius; en Gaule notamment, la région du provençal et celle du franco-provençal (j'ai démontré le fait pour cette dernière dans la *Revue des langues romanes*, 1894, p. 182). Pourtant, dans ces deux régions, l'influence du *y* est sensible; il n'y disparaît pas par un phénomène régulièrement phonétique. Il faut donc expliquer sa chute par un phénomène d'un autre ordre, tel qu'une recombinaison. Or, si après le III<sup>e</sup> siècle, la déclinaison d'-orius était

-orius	-ori
-oriu	-orios

on est frappé de l'analogie qu'il y a entre les traitements d'-erius et d'-orius en Gaule. Tantôt ce sont les formes sans *y* qui prédominent, tantôt celles avec *y*. Il me paraît donc que c'est tantôt

<sup>1</sup> Rousselot, *Revue des pat. gallo-romans*, V, p. 331. Le féminin dérivé -iera y existe aussi à côté de -eira.

les formes du nominatif pluriel qui ont été prépondérantes, tantôt celles des autres cas.

À la suite de M. Groeber, j'ai admis la substitution de -erius à -arius en latin vulgaire de la Gaule. Ai-je besoin de rappeler que la transposition de suffixes est un fait banal? -abilis > -ebilis en italien, -er > -ier en a. fr. (*boucler*, etc.), -elis > -alis (*cruel*), -īciu > iciu (*pelice*, *jaunisse*), -illu > -ellu, -ecec > -ice (*brēbis*), -enu > -inu (*venin*), etc., etc.

Je récapitulerai, en manière de conclusion, les différents arguments sur lesquels je me suis appuyé.

1<sup>o</sup> Une finale -erius a une existence assurée à partir du III<sup>e</sup> siècle en latin.

2<sup>o</sup> La substitution de suffixe est un fait banal dans les langues.

3<sup>o</sup> Un exemple du VI<sup>e</sup> siècle de la Pannonie nous montre -erius pour -arius (plus exactement pour le grec -aorius) et un exemple du VIII<sup>e</sup> siècle de la Gaule -eiras pour -airas.

4<sup>o</sup> L'italien et le roumain, le *Paioari* des Gloses de Cassel assurent l'existence d'un pluriel -ari de -arius et l'italien et le roumain, la reformation d'un singulier sur ce pluriel. En Gaule, le *caldaru* et le *sestar* des Gloses de Cassel semblent attester une déclinaison ainsi refaite :

(-arus)	-ari
-aru	(-aros)

Ce pluriel -ari rend donc très vraisemblable l'existence d'un pluriel -eri.

5<sup>o</sup> La reconstitution d'une déclinaison sur -eri en Gaule au VIII<sup>e</sup> siècle est presque mise hors de doute par les Gloses de Reichenau qui nous permettent de la reconstituer en partie :

<i>sorcerus</i>	-eri
<i>paner</i>	(manque)

6<sup>o</sup> Dans le lorrain-bourguignon -ieir, dans le provençal -eir, survivent du reste les formes régulières avec y.

7<sup>o</sup> Les faits, comme on devait s'y attendre, montrent que le féminin -eria est plus résistant que le masculin -erius, ce qui semble bien dénoter l'influence perturbatrice d'une forme existant seulement au masculin.

8<sup>o</sup> Le passage en français de *entier*, *entiere* à *entier*, *entière*, les formes -ieir du lorrain-bourguignon, le *manneiras* même des Gloses de Cassel semblent assurer que la langue d'oïl, à l'époque préhistorique, a connu une forme -ieir, *ieire*, correspondante du provençal -eir, -eira, forme dont il ne reste actuellement aucune trace en français, même dans les *substrata*. Ainsi s'expliqueraient les apparentes irrégularités de *maisième*, *janvier*, *février*, etc., qui seraient des formations secondaires.

9<sup>o</sup> On retrouve la chute sporadique du y dans un autre suffixe -orius, où elle s'expliquera également bien par l'influence d'un nominatif pluriel \*-ori.

Post-scriptum ajouté pendant l'impression.

Trois mois après avoir écrit cet article, c'est à dire en juillet 1894, j'ai reconnu pour la première fois que les Gloses de Cassel ne sont nullement un texte français, comme on croyait généralement, mais sont, à n'en point douter, un texte réto-roman. Cette assertion avait déjà été émise du reste par M. Monaci, il y a deux ans. Dans un travail qui paraîtra incessamment, j'en démontrerai, à toute évidence, le bien fondé. C'est dire que le présent article demande un petit remaniement.

L'argument que j'ai tiré du *manneiras* des Gloses de Cassel tombe évidemment: c'est une forme absolument régulière qui égale \*mannairas, le réto-roman connaissant la série *ai, ei, e*. Comp. du reste *seia*, III = saga. L'argument tiré de la déclinaison

— Paioari

*sestar, caldaru* —

subsiste, mais doit être présenté autrement.

Le réto-roman primitif a les deux cas et par conséquent, à l'époque des Gloses, une déclinaison des noms en -arius comme suit

-arus	-ari
-aru	-aros,

car *sestar* au moins est un masculin et ne peut absolument pas représenter le nom sextarius. Or, l'ital. *-aro*, le roumain *-aru* s'expliquent comme des reformatives proportionnelles tirées de -ari. Expliquera-t-on autrement un acc. réto-roman en *-ar*? Pour moi, je n'en vois pas le moyen: ce serait abandonner la solution la plus simple pour en chercher une plus compliquée. Du reste, cela n'est guère permis étant donné les affinités étroites du réto-roman avec l'ital. et le roumain. En outre, le féminin *manneiras* plaide éloquemment aussi pour une influence du nom. plur. Je regarde donc le réto-roman comme fournissant la preuve que toute la déclinaison des noms en -arius peut se refaire sur le seul nominatif pluriel et comme servant en quelque sorte de transition entre le phénomène simple du roman oriental *-aru, -ari* et le phénomène complexe du roman occidental ou gallo-roman

-ers	-er
-er	-ers.

## II. Espagnol et portugais.

Considérer l'espagnol *-ero, -era* comme l'équivalent adéquat du français *-ier, -ière*, du provençal *-ier, -iera*, c'est à dire admettre que ce sont des formes qui ont perdu l'*y* serait une erreur manifeste. S'il en était ainsi, on aurait comme le fait très bien remarquer M. Bourciez (*Revue critique*, octobre 93, p. 265), *-iero, -iera*, l'espagnol ayant la diphtongaison. L'espagnol *-ero* est au contraire l'équivalent immédiat du portugais *-eiro*, l'*i* dans ces conditions tombant en espagnol par voie régulièrement phonétique. Mais cet *-ero* espagnol, cet *-eiro* portugais sont-ils les représentants de -arius ou bien de -erius?

-eiro portugais, -ero espagnol peut être le produit normal de -arius, puisque  $a + y$  donne très régulièrement en portugais *ei* (cf. Cornu, *Grundriss der rom. Philol.* I, p. 718), en espagnol *e* (cf. Baist, *Grundriss*, I, p. 695): c'est ainsi que l'on a esp. *era*, port. *eira* = area, esp. *lera* = glarea.

Mais pourtant, l'on a port. *mosteiro* = ministeriu, port. *inteiro* esp. *intero* = lat. vulg. *inteyru*, esp. *madera* port. *madeira* = materia, port. *feira* = fēria. Il faut bien admettre que dans ces mots les finales portugaise -eiro, espagnole -ero ne peuvent être dérivées de -arius, mais remontent directement à -eriu. Phonétiquement, -erius, aussi bien que -arius, doit donner en port. -eiro, en esp. -ero (cf. Cornu, *Grundriss*, I, p. 719 et Baist, *ib.*, p. 696).

De ces faits, je tire donc cette conclusion qu'il est impossible de dire si en portugais et en espagnol -erius a pris le place de -arius et que M. Suchier fait une erreur évidente, lorsqu'il dit (*Grundriss*, I, p. 574) que l'espagnol reporte sûrement à -erius. Pour area et glarea, les formes esp. et port. remontent certainement à -arya et pour ministeriu, materia, feria, à -eryu, -erya, mais pour le reste des mots, on peut également bien partir de -erius et de -arius. Je pense donc que la question ne peut être résolue, à moins qu'on ne découvre -erius pour -arius dans des textes bas-latins d'Espagne. En formulant la présente conclusion, c'est encore la voie qu'a frayée le savant directeur de cette revue, que je suis. Déjà, il avait dit *Archiv für latin. Lexicographie*, I, p. 225, que l'esp. -ero, le port. -eiro peuvent aussi bien être dérivés de -erius que de -arius.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Il ne faudrait pas croire qu'on pourrait tabler sur la non assibilation du *c* dans des mots comme esp. *porquero* = porcariu, port. *nogueira* = nucaria (arbor), pour prétendre qu'on n'a pas affaire à -erius. Car -erius peut s'être introduit après l'assibilation de  $c + e$  en latin vulgaire (fin du VI<sup>e</sup> siècle). C'est notamment le cas en français, car autrement arcerius y donnerait *arcier* (cf. la discussion que j'ai faite de ce point dans ma *Solution de qqs difficultés de la phonét. française*, p. 21 ss.). Alors dans *porceriu*, etc., l'assibilation ne se serait pas faite une seconde fois en hispano-roman.

PAUL MARCHOT.